



huissier et dettes professionnelles.

Par **ambroise30**, le 15/01/2021 à 00:24

Bonsoir

Ma société a des dettes professionnels. J'ai un huissier qui menace de rentrer chez moi pour faire une saisie. La société étant basée à mon domicile personnel, on t-il le droit de forcer la porte ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le 15/01/2021 à 06:30

Bonjour,

Si l'huissier vient c'est pour faire un inventaire des biens de l'entreprise et il est en possession d'un titre exécutoire donc l'entreprise a été jugée, non ?

Par **ambroise30**, le 15/01/2021 à 08:04

Oui, un jugement a été prononcé.

Ma question a-t-il le droit d'ouvrir mon domicile personnel?

Par **youris**, le 15/01/2021 à 10:04

bonjour,

un huissier sous certaines conditions peut effectivement pénétrer dans votre domicile même en votre absence, surtout si le siège social de votre société est fixé à votre domicile.

voir ce lien :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F399>

salutations